

Fonctionnement du système des shifts bénévoles - Aperçu

L'application **Gestion des shifts bénévoles** permet d'organiser des contributions bénévoles à l'aide d'un planning régulier et d'un agenda quotidien, avec la possibilité de comptabiliser les présences et un système de compensations des absences. Les bénévoles peuvent également accéder aux informations concernant leur travail sur le portail en ligne.

Le système des shifts a été développé pour répondre aux besoins de supermarchés coopératifs sur le modèle "Food Coop", où les bénévoles travaillent une fois toutes les 4 semaines, en échange de quoi ils ou elles bénéficient du droit de faire leurs courses dans le magasin. Le système peut s'appliquer à d'autres types de fonctionnements et à d'autres contreparties.

Les travailleurs et travailleuses bénévoles

A partir d'une fiche contact Odoo, une personne peut être ajoutée au système des shifts.

Dans le cas où l'application **Cooperators** n'est pas installée :

- librement en cochant "Worker/Eater" sur la fiche contact et en sélectionnant "Worker and Eater" dans le champ "Mangeur/Travailleur" :

The screenshot shows the Odoo contact form for a volunteer named "Bénévole Test". The form is divided into several sections. The top section includes a navigation bar with "Gestion des shifts" and various menu items like "Planning", "Travailleur", "Feuilles de présence", etc. Below this, there are buttons for "Inscription régime & shift", "Se désabonner", "Encoder une pause", "Exemption temporaire", "Demander un shift de solidarité", and "Offrir un shift de solidarité". The main form area has a header with "Particulier" selected and "Société" unselected. The name fields are "Nom: Test" and "Prénom: Bénévole". A red box highlights the "Travailleur" checkbox, which is checked. Below it, there is a question "Is worker allowed to shop?" with a checked box. The address fields include "Rue...", "Rue 2...", "Ville", "État", "Code postal", and "Pays". The "N° TVA" field contains "e.g. BE0477472701". On the right side, there are fields for "Poste Occupé" (with example "ex : Directeur Commercial"), "Téléphone", "Mobile", "Courriel", and "Site Web" (with example "e.x. https://www.odoo.com"). A red box highlights the "Mangeur/Travailleur" dropdown menu, which is set to "Worker and Eater". Other dropdowns include "Titre", "Langue" (set to "French (BE) / Français (BE)"), and "Étiquettes...".

Dans le cas où l'application **Cooperators** est installée :

- automatiquement via le flux **Cooperators** (les membres effectifs ayant souscrit une part donnant accès aux shifts)
- ou manuellement, en cochant la case "force worker" sur la fiche contact (le module `cooperator_worker_force` doit être installé)

Régimes de travail

Une fois incluses dans le système des shifts, les bénévoles peuvent être inscrit-es à un des trois régimes :

- régime régulier
- régime volant
- régime d'exemption de travail.

Les régulièr-es doivent être également inscrites à un créneau régulier (voir plus bas).

Statuts des bénévoles

Une fois le régime choisi, les bénévoles tombent automatiquement sous un des statuts prévus, initialement le statut **à jour**. Le statut indique si la personne est à jour dans ses shifts, et (le cas échéant) si elle bénéficie de l'accès au magasin pour sa contribution.

Le système des shifts peut aussi être utilisé sans contrôle des absences et sans "statuts" pour les bénévoles.

Statut	Explication	Actif-ve comme bénévole ?	Peut accéder au magasin ?
A jour	statut par défaut	oui	oui
Alerte	période d'avertissement	oui	oui
Extension	période d'avertissement supplémentaire, activable sur demande	oui	oui
Suspendu-e	sanction temporaire	oui	non
Dispense	exemption de travail temporaire	non	oui
Gelé-e	sortie temporaire du système des shifts, gel des pénalités	non	non
Pause	congé de durée déterminée	non	non

Démission	pour les bénévoles quittant la structure	non	non
------------------	--	------------	------------

Si l'on désire appliquer un suivi des présences et des compensations pour les absences, alors la présence ou l'absence aux shifts déterminera le statut des personnes. Certains statuts sont prévus pour les membres actifs, d'autres pour les membres qui ne participent temporairement pas. Certains statuts donnent accès au magasin (droit de faire ses courses, ou autre ristourne obtenue en échange des contributions des bénévoles), d'autres prévoient une sanction (perte temporaire de l'accès au magasin, par exemple).

Le système des shifts

Le module `shift` permet d'utiliser les [fonctionnalités de base](#).

Les shifts

Dans Odoo, les shifts sont de petites cartes qui représentent une contribution bénévole ponctuelle : une personne un jour particulier à une heure donnée (heure de début + heure de fin). En plus de ces informations, le shift correspond aussi à :

- un type de tâche
- un·e supercoop (ou responsable d'équipe)
- pour les bénévoles régulier·es : un shift peut être un shift régulier, ou bien un shift de compensation
- pour les bénévoles régulier·es, en cas d'échange de shift : le nom d'un·e bénévole remplaçant·e
- si l'on utilise le mécanisme de solidarité : un shift peut être un shift normal ou un shift de solidarité

20 janv. 2022	21 janv. 2022	22 janv. 2022	23 janv. 2022
<p>[2022-01-20] Semaine C Jeudi (09:00 - 11:45) [2]</p> <p>20/01/2022 09:00:00 - 20/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (09:00 - 11:45) [0]</p> <p>21/01/2022 09:00:00 - 21/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: Ir</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (08:00 - 10:45) [0]</p> <p>22/01/2022 08:00:00 - 22/01/2022 10:45:00</p> <p>Status: Absent - 1 compensation</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: A</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-23] Semaine C Dimanche (12:00 - 14:45) [1]</p> <p>23/01/2022 12:00:00 - 23/01/2022 14:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: R</p> <p>Regular Shift</p>
<p>[2022-01-20] Semaine C Jeudi (09:00 - 11:45) [1]</p> <p>20/01/2022 09:00:00 - 20/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: f</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (09:00 - 11:45) [1]</p> <p>21/01/2022 09:00:00 - 21/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (08:00 - 10:45) [1]</p> <p>22/01/2022 08:00:00 - 22/01/2022 10:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: C</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-23] Semaine C Dimanche (12:00 - 14:45) [2]</p> <p>23/01/2022 12:00:00 - 23/01/2022 14:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: L</p>
<p>[2022-01-16] Semaine C Jeudi (11:30 - 14:15) [0]</p> <p>20/01/2022 11:30:00 - 20/01/2022 14:15:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: V</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (09:00 - 11:45) [2]</p> <p>21/01/2022 09:00:00 - 21/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: Tl</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (08:00 - 10:45) [2]</p> <p>22/01/2022 08:00:00 - 22/01/2022 10:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: G</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-23] Semaine C Dimanche (12:00 - 14:45) [0]</p> <p>23/01/2022 12:00:00 - 23/01/2022 14:45:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p>
<p>[2022-01-20] Semaine C Jeudi (11:30 - 14:15) [0]</p> <p>20/01/2022 11:30:00 - 20/01/2022 14:15:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (11:30 - 14:15) [1]</p> <p>21/01/2022 11:30:00 - 21/01/2022 14:15:00</p> <p>Status: Absent - 1 compensation</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (10:30 - 13:15) [0]</p> <p>22/01/2022 10:30:00 - 22/01/2022 13:15:00</p> <p>Status: Confirmée</p>	

Le planning des créneaux

Les créneaux réguliers sont les modèles des shifts. Le planning régulier couvre typiquement une période de quatre semaines A, B, C, D, et se répète tous les 28 jours. Les bénévoles régulier-es peuvent être inscrit-es à un ou plusieurs créneaux, correspondant chacun à un type de tâche et un créneau horaire précis. Un créneau de 3 places, dont 2 bénévoles régulier-es, générera tous les 28 jours 2 shifts associés aux deux inscrit-es, et 1 place libre, à laquelle pourra être inscrit-e un-e volant-e.

Les shifts sont générés périodiquement, par exemple un "shift de semaine A, lundi 14h". Inévitablement, un shift régulier se décale dans le mois calendrier - il n'est pas possible de gérer la récurrence "shift du premier lundi du mois".

Le suivi des présences

Le module `shift_attendance` peut être installé pour suivre les présences et les absences des bénévoles.

Les feuilles de présence

La "feuille de présence" est une liste générée peu avant le début d'un shift et reprenant les noms des bénévoles inscrit-es à ce shift. Il est possible d'indiquer, pour chaque personne, si elle est présente ou non. Il est également possible d'ajouter des noms de bénévoles qui ne se seraient pas inscrit-es à l'avance.

The screenshot shows the 'Gestion des shifts' interface. The navigation bar includes 'Gestion des shifts', 'Planning', 'Travailleur', 'Attendance Sheets', 'Modèles', 'Statut', and 'Configuration'. The main content area is titled 'Attendance Sheets' and shows 'No validated sheets / [2022-05-06] Semaine B Vendredi (16:30-19:15)'. A 'Validate Sheet' button is visible. The 'Expected Shifts' table has columns: 'Type de tâche', 'Supercoopérateur', 'Travailleur', 'Régime de travail', 'Replacement Worker', and 'Shift State'. Two rows are shown, both with 'Magasin' as the task type and 'Travailleur régulier' as the regime. The 'Shift State' for both is 'Absent - 2 Compensations'. A red arrow points to the first row, and a red text label '2 inscrit-es à ce shift' is next to it. A red box highlights the 'Shift State' column for both rows. Below the 'Expected Shifts' table is the 'Added Shifts' table with columns: 'Type de tâche', 'Travailleur', 'Régime de travail', 'Compensation shift ?', and 'Shift State'. At the bottom, there are sections for 'Maximum number of workers' (set to 2) and 'Discussion' (Number of workers present: 0).

Les statuts et les compensations

Le module `shift_worker_statuts` introduit les statuts et les compteurs des bénévoles. Les statuts décrits ci-dessus évoluent selon les présences ou absences aux shifts. Dans le système, une

absence peut donner lieu à zéro compensation, un rattrapage (une compensation) ou un rattrapage assorti d'une pénalité (deux compensations). Le nombre de compensation encourru dépend de la politique mise en place dans la structure (la valeur par défaut peut être modifiée) et peut être décidée lors de l'encodage de la feuille de présence.

Une absence non excusée fait en principe passer du statut "à jour" au statut "alerte". Par la suite, en fonction du nombre de compensations à faire, la présence à ces shifts fera repasser "à jour".

Les compteurs de shifts

Les changements de statuts sont gouvernés par les compteurs de shifts : ceux-ci comptabilisent les shifts à rattrapper. La mécanique des compteurs de shifts est différente pour les régulier-es et les volant-es, et [est expliquée plus en détails ici](#).

Le portail

Le module `shift_portal` permet aux bénévoles de gérer leurs shifts via un espace personnel. Ceci permet notamment de visualiser ses shifts passés et futurs, ainsi que les créneaux réguliers libres et les prochains shifts libres. Si on le désire, il est possible de laisser les bénévoles s'inscrire à des shifts volants ou à des compensations en ligne, voire accéder aux fonctionnalités supplémentaires d'échanges de shifts et de solidarité.

The screenshot shows a web interface for managing shifts. At the top, there is a navigation bar with links: Accueil, Shifts volants, Créneaux réguliers, Contactez-nous, Devenir coopérateur (personne physique), and a user profile dropdown. The main heading is "Vos shifts". Below it, the user's status is "Statut : Régime de travail : Travailleur régulier" and "Statut : A jour". A green checkmark icon is visible. A blue info box states: "Info! Si vous n'êtes pas d'accord avec votre statut, veuillez contacter le bureau des membres par courrier (members@lepedalo.be)".

On the left, under "Vos prochains shifts", there is a yellow warning box: "Avertissement ! Pour le moment, les jours fériés ne sont pas pris en compte. Si votre shift a lieu un jour férié, vous n'êtes pas obligé de le faire." Below this, two shift entries are shown:

06/01/2023 15:30 - 18:15	Magasin	Info Supercoopérateur
03/02/2023 15:30 - 18:15	Magasin	Info Supercoopérateur

On the right, under "Aide", there is a "Cacher" button and "Explications des statuts :".

A jour: C'est parfait ! Vous êtes en ordre. Merci beaucoup. Vous pouvez venir et faire vos courses, ainsi que vos mangeurs si vous en avez.

Alert: Si vous êtes en statut "alerte", cela signifie que vous n'avez pas fait votre dernier shift. Vous avez jusqu'à votre prochain shift prévu pour faire votre shift de compensation en fonction de votre situation. Votre compensation est soit simple, soit double. Si vous ne savez pas combien de shifts de compensation vous devez faire, veuillez contacter votre supercoopérateur. Pas de panique, vous pouvez toujours venir faire vos courses, ainsi que vos mangeurs.

Revision #1

Created 14 March 2024 08:47:58 by Victor

Updated 14 March 2024 08:47:58 by Victor